



FICHE INSCRIPTION ECOLE "ENCRE MARINE"

Académie de Rennes - Finistère

L'élève :

Nom : Prénom(s) : Sexe : M F
Né(e) le : Commune de naissance : Département :
Pays : / Adresse :
Code postal : Commune :
Scolarité demandée : Maternelle : Cycle 2 : Cycle 3 : Niveau :

Responsables légaux :

PÈRE	MÈRE
Nom :	Nom de naissance :
Prénom :	Nom marital/d'usage :
Prénom :	Prénom :
Autorité parentale : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Autorité parentale : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Situation de famille (1) :	Situation de famille (1) :
Adresse :	Adresse :
..... (si différente de celle de l'élève). (si différente de celle de l'élève)
Code postal : Commune :	Code postal : Commune :
Téléphone domicile :	Téléphone domicile :
Téléphone portable :	Téléphone portable :
Téléphone travail : Poste :	Téléphone travail : Poste :
Courriel :@	Courriel :@
.....

(1) Célibataire - Marié(e) - Veuf(ve) - Divorcé(e) - Séparé(e) - Concubin(e) - Pacsé(e)

Autre responsable légal :

Organisme : Personne référente :
Fonction : Lien avec l'enfant : Autorité parentale : Oui Non
Adresse précise :
Téléphone domicile : Téléphone portable :
Téléphone travail : Poste :
Courriel :@.....

Informations périscolaires :

Garderie matin : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Transports scolaire : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Garderie soir : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Restaurant scolaire : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Etude surveillée : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Déplacement domicile-école : Seul <input type="checkbox"/> Accompagné <input type="checkbox"/>

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données qui vous concernent (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Responsables légaux : il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour : 1) la transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994)-2) les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004)